

La crise des opioïdes continue d'affecter les Canadiens dans votre communauté et partout au pays.

De janvier et décembre 2023,

7 947 Canadiens ont été hospitalisés en raison d'une intoxication

liée aux opioïdes, soit environ 4 par jour en Québec seulement^{2,3}.

**QUATRE CONSEILS POUR AIDER VOTRE ÉQUIPE DE PHARMACIE
À DISTRIBUER PROACTIVEMENT LES TROUSSES DE NAE À TOUS LES PATIENTS¹**

OBJECTIF : Tous les patients qui reçoivent une ordonnance d'opioïdes doivent recevoir une trousse de NAE.



ÉDUQUEZ ET RALLIEZ L'ÉQUIPE :

Ralliez TOUT le personnel de votre pharmacie afin de distribuer également de la naloxone de manière proactive.

- Désignez un champion de la naloxone au sein du personnel pour s'occuper de la formation et du matériel.
- Donnez au personnel la possibilité de mettre en pratique des stratégies positives et inclusives de conseil en matière de naloxone.
- La signalisation en pharmacie concernant la disponibilité de la naloxone peut mettre les patients à l'aise.



Obtenez de brochures, des autocollants de vitrine, des dispositifs de démonstration, et plus encore pour votre pharmacie.



AJUSTEZ LA CHARGE DE TRAVAIL :

Intégrez la distribution de naloxone dans les procédures standards.

- Déterminez les ordonnances d'opioïdes lors de l'admission et préparez les trousse de naloxone en même temps.
- Désignez un membre du personnel pour gérer l'inventaire des trousse de NAE et la signalisation en magasin.
- Comprenez le processus de facturation des trousse de naloxone.
- Réglez des alertes aux dossiers contenant des opioïdes pour rappeler au personnel de distribuer également la naloxone de manière proactive.
- Incluez des recommandations sur la naloxone dans les ordonnances délivrées.
- Prévoyez et gérez les priorités concurrentes (saison de la grippe, période des Fêtes).
- Évaluez les lacunes en comparant la distribution d'opioïdes et de naloxone.



CONNAISSEZ VOS PATIENTS :

Soyez conscient de la stigmatisation – tant la vôtre que celle du patient.

- Choisissez bien vos mots. Par exemple, au lieu de parler de « surdose », dites que les opioïdes peuvent ralentir la respiration si une personne en prend plus que son corps ne peut en supporter.
- Rappelez aux patients que toute personne prenant un opioïde ou ayant accès à des opioïdes peut être exposée à un risque. Il est important d'avoir de la naloxone à disposition et de savoir comment l'utiliser.



SOYEZ UN LEADER EN PHARMACIE :

Aidez à changer les choses en intervenant dans votre communauté.

- Envisagez d'organiser des journées de sensibilisation aux opioïdes à la pharmacie ou dans votre communauté.
- Parlez de vos réussites et de vos pratiques exemplaires auprès de vos pairs et de vos collègues.
- Communiquez avec les groupes de soutien communautaires pour leur offrir du counseling et l'accès facile aux trousse de NAE.

Les pharmaciens sont particulièrement bien placés pour aider les patients susceptibles d'être victimes d'une surdose d'opioïdes.

VAPORISATEUR NASAL NARCAN® : MAINTENANT EN TROUSSE PRÉASSEMBLÉE!

Les trousse sont livrées avec des composants standardisés, sans qu'aucun assemblage ou approvisionnement ne soit nécessaire.

Distributeur	Code de boîte de produit	Code de trousse de produit
McKesson	119095	190308
Kohl & Frisch Ltd.	159801	169354



Vous utilisez un autre distributeur? **Consultez les autres codes de produit ici**

Le **vaporisateur nasal NARCAN®** est un agoniste opioïde pur indiqué en cas d'urgence pour inverser une surdose d'opioïde connue ou soupçonnée qui se manifeste par une dépression des voies respiratoires et/ou une dépression sévère du système nerveux central⁴.

Le **vaporisateur nasal NARCAN®** peut être administré par toute personne sur place (non-professionnel de la santé) avant l'arrivée de l'aide médicale d'urgence, mais il ne remplace pas les soins médicaux professionnels. Il faut demander de l'aide médicale d'urgence (en composant le 9-1-1) dès qu'une surdose d'opioïde est soupçonnée, avant même d'administrer le vaporisateur nasal NARCAN®⁴.

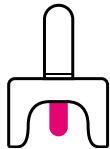
Veillez consulter la monographie du produit à l'adresse narcannasalspray.ca/PM/NNS_FR.pdf pour connaître les contre-indications, les mises en garde et précautions, les effets indésirables, les interactions médicamenteuses, les directives sur la posologie et les conditions d'utilisation clinique. Demandez toujours aux patients de bien lire l'étiquette et de suivre le mode d'emploi.

CODE DE FACTURATION AU QUÉBEC – NOUVEAU DEPUIS LE 12 DÉCEMBRE 2024⁵⁻⁸

Code de programme	Description	Code de facturation	Montant total remboursé
8K : Pour les personnes qui utilisent des opioïdes	VAPORISATEUR NASAL NARCAN® 2 dispositifs	02458187	55,09 \$ (50,60 \$ + 4,49 \$ supplément de grossiste)
8L : Pour les personnes ou les soignants qui interviennent	VAPORISATEUR NASAL NARCAN® 2 dispositifs	99101434	55,09 \$ (50,60 \$ + 4,49 \$ supplément de grossiste)
8K : Pour les personnes qui utilisent des opioïdes et 8L : Pour les personnes ou les soignants qui interviennent	Trousse de NAE préassemblée dans laquelle 2 vaporisateurs nasaux doivent être ajoutés (max. 4 trousse/service)	99101461	17 \$
	Masque barrière (usage unique)	99101446	5 \$
	Formation sur la naloxone (permise une fois/personne/pharmacie/365 jours)*	00901013 EN	22,40 \$
8L : Pour les personnes ou les soignants qui interviennent	Facturation pour préparer une nouvelle ordonnance*	O	10,82 \$ (pour plus de 48 500 ordonnances) 10,12 \$ (pour 48 500 ordonnances ou moins)
	Facturation pour préparer un renouvellement d'ordonnance*	O	10,38 \$ (pour plus de 48 500 ordonnances) 9,68 \$ (pour 48 500 ordonnances ou moins)
	Frais d'ordonnance pour les trousse préassemblées	Y	(Les frais d'ordonnance sont de 0 \$)

* Sujet à changement dès le 1 avril 2025.

Les codes de facturation et les taux de remboursements reflètent les NOUVEAUX taux publiés le 12 décembre 2024. Veuillez consulter les références pour la source et pour confirmer directement les coûts, puisqu'ils sont modifiables.



PRIX PLUS BAS, MÊME QUALITÉ SUPÉRIEURE :

Le vaporisateur nasal NARCAN® est maintenant au même prix que la naloxone générique.
Cherchez le piston rose.

Personnes admissibles SANS carte d'assurance maladie du Québec, carnet de réclamation, ou preuve d'admissibilité temporaire⁵

Sans ces documents, vous pouvez quand même remettre le médicament et les fournitures si la personne qui en a besoin est dans l'une des situations suivantes

- État requérant des soins urgents
- Mineur de 14 à 18 ans
- En situation d'itinérance
- Citoyen d'une autre province ou d'un territoire canadien, ressortissant étranger ou touriste qui présente une pièce d'identité (comme un passeport)

Saisissez les renseignements suivants :

- Nom
- Prénom
- Date de naissance
- Sexe
- Une nouvelle intervention ou un code d'exception MK pour une situation particulière doit être transmis dans le système interactif de communication en pharmacie (CIP).
 - MK : pour générer un NAM temporaire dans le cadre du programme de gratuité

Références :

1. Agence de la santé publique du Canada. Méfaits associés aux opioïdes et aux stimulants au Canada. Consulté le 20 novembre 2024. <https://sante-infobase.canada.ca/mefaits-associes-aux-substances/opioides-stimulants/cartes.html>
2. Institut national de santé publique du Québec. Conséquences sanitaires liées aux opioïdes et autres. Consulté le 20 novembre 2024. <https://www.inspq.qc.ca/substances-psychoactives/opioides/consequences-sanitaires>
3. Tsuyuki RT, et al. Lignes directrices consensuelles canadiennes sur la prescription de naloxone par les pharmaciens. *Can Pharm J (Ottawa)*. 2020;153(6):347-351.
4. Vaporisateur nasal de chlorhydrate de naloxone 4 mg/0,1 ml NARCAN® [monographie de produit]. Oakville, Ontario : Emergent BioSolutions Canada Inc.; 2025. Consulter ici : https://narcannasalspray.ca/PM/NNS_FR.pdf
5. Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ). Pharmaciens Manuel. 18 mars 2025. <https://www.ramq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/professionnels/manuel/260-pharmaciens/manuel-pharmaciens.pdf>
6. Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ). Infolettre 267. 10 décembre 2024. www.ramq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/professionnels/infolettres/2024/info267-24.pdf
7. Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ). Infolettre 046. 9 mai 2018. www.ramq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/professionnels/infolettres/2018/info046-8.pdf
8. Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ). Liste de médicaments. 10 avril 2025. https://www.ramq.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/non_indexes/liste_med_2025-04-10_fr.pdf
9. Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ). Entente AQPP 2022-2025. 1 avril 2022. www.ramq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/professionnels/manuel/260-pharmaciens/historique/Entente-AQPP-MSSS-2022-2025.pdf

Distribué par Emergent BioSolutions Canada Inc., Mississauga ON L5N 6M1.

© 2025 Emergent BioSolutions Canada Inc., une filiale en propriété exclusive d'Emergent BioSolutions Inc. NARCAN® est une marque de commerce déposée d'Emergent Operations Ireland Limited, une filiale d'Emergent BioSolutions Inc. EMERGENT® et la totalité des marques, produits, noms de services et de produits, logos et slogans d'Emergent BioSolutions Inc. sont des marques de commerce ou des marques déposées d'Emergent BioSolutions Inc. ou de ses filiales aux États-Unis ou dans d'autres pays. PP-NAR4-CA-00132_05-2025 FR

EMERGENT®